

PRESENTATION DE L'ÉCOLE JEANNE D'ARC

La première rentrée scolaire de votre enfant est toujours un cap important dans sa vie, ainsi qu'un évènement majeur pour sa famille. C'est pourquoi l'acquisition de la propreté est une condition nécessaire pour une scolarisation en Maternelle.

Au cœur du centre-ville, l'école Jeanne d'Arc propose un lieu de bien-être pour votre enfant avec des moyens pédagogiques adaptés de la maternelle au CM2.

L'établissement est composé de 11 classes couvrant les 8 niveaux de l'école primaire.

L'école dispose d'une cour maternelle et d'une cour élémentaire distinctes, des services d'accueil périscolaire et de restauration sur place.

ENTREES et SORTIES

Les enfants des classes maternelles entrent par le hall maternel. Leurs familles les accompagnent jusque dans leur classe, en traversant la cour maternelle.

- **Les enfants des classes primaires empruntent l'entrée principale.**
- **Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h40 à 12h10 (11h55 pour les PS&MS) et de 13h45 (13h30 pour les PS&MS) à 16h30**
- **Ouverture des portes de 8h30 à 8h40 et de 13h20 à 13h45**

La porte extérieure est fermée de 12h15 à 13h20.

- **Sorties du midi via le hall primaire :**
 - de 11h55 à 12h pour les PS&MS déjeunant à la maison ;
 - de 12H10 à 12H15 pour les autres élèves.

GARDERIE

Horaires : matin : 7H30/8H30 & soir : 16H45/19H15

FRAIS DE SCOLARITE, CANTINE & GARDERIE (Tarifs 2020/2021)

La gestion financière de l'école est assurée par l'association des parents bénévoles, l'O.G.E.C (organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique).

- **Frais de scolarité : 35€ par mois et par enfant domicilié à la Roche sur Yon.**
- **Frais de restauration : Les repas sont confectionnés au collège du Puy Chabot au Poiré sur Vie par la société Convivio puis acheminés par liaison chaude en fin de matinée. Le repas journalier coûte 4€.**
 - **Frais de garderie**
 - 1) **Forfait mensuel de 32 € :**
 - garderie illimitée aux horaires habituels (7H30/8H30 et 16H45/19H15).
 - Pour les enfants de moins de 7 ans, un reçu fiscal (crédit d'impôt de 50%) est adressé.
 - 2) **Tarifification au quart d'heure : 1€ le $\frac{1}{4}$ d'heure.**